

# Mise en œuvre d'un Parlement citoyen dans la 2ème circonscription du Loiret

## 1. Les principes fondateurs

- Parité souhaitable (et nécessaire) : 50 % de femmes et 50 % d'hommes.
- Représentation de toutes les classes d'âge et du territoire dans sa diversité.
- Mixité sociale et diversité culturelle.
- Décision à la majorité simple, avec obligation de consensus avant vote.
- Diffusion publique de 100 % des séances plénières et des rapports.

## 2. Les objectifs du Parlement citoyen

**Représentativité et délibération** : Mettre en place une instance décisionnelle et consultative qui reflète les composantes politiques et citoyennes de la circonscription.

**Participation citoyenne** : Offrir un espace aux citoyens et citoyennes pour s'impliquer activement dans les processus législatifs et politiques.

**Mobilisation démocratique** : Renforcer la participation des citoyennes et citoyens dans les choix politiques de la circonscription en lien avec le député Emmanuel Duplessy.

## 3. Composition du Parlement citoyen

- a) **Membres issus des organisations politiques du NFP (PS, LFI, G.s, les Ecologistes, LFI).**

Chaque parti politique ou groupe d'élus issus des organisations politiques du Nouveau Front Populaire participe / désigne un représentant. Son rôle est de relier les propositions citoyennes aux instances politiques, d'apporter leur expertise institutionnelle et d'assurer un dialogue constructif entre société et pouvoirs publics.  
(1/3)

**b) Membres issus de la société civile et des citoyennes (engagé.es, associations, syndicats...).**

Tirés au sort sur la base du volontariat, dès 16 ans et d'une représentativité sociale et territoriale, les citoyens constituent le cœur du Parlement citoyen. Ils participent aux débats, proposent des motions et votent les résolutions finales. (2/3)

Associations, syndicats, ONG ou collectifs citoyens peuvent siéger pour porter la voix du terrain. Ils garantissent la prise en compte des réalités sociales, économiques et environnementales. Cela peut inclure des résidents de la circonscription ou pas, avec une nécessité de représenter les habitants des zones citadines et rurales.

Des personnalités qualifiées : chercheurs, praticiens, juristes, économistes, scientifiques seront invitées pour être auditionnés et éclairer les débats. Elles apportent une expertise technique, une analyse indépendante et contribuent à la qualité des travaux produits par le Parlement citoyen.

#### **4. Fonctionnement du Parlement citoyen**

- **Sessions de travail** : Le Parlement citoyen se réunit en séance plénière tous les deux mois. Entre ces sessions, les différents groupes de travail se réuniront (à leur liberté) afin de poursuivre leurs réflexions et d'avancer sur les sujets jugés prioritaires par le Parlement.

- **Thématiques de travail** : Le Parlement sera amené à débattre sur des sujets qu'il aura jugé prioritaires (dans la ligne politique du député) pour la circonscription.

- **Commissions thématiques** : Si plusieurs sujets viennent à se détacher au lieu d'un, constitution de commissions afin de pouvoir organiser le travail.

Lorsque plusieurs thématiques émergent simultanément, des commissions thématiques sont constituées afin d'organiser le travail de manière concrète et efficace.

Ces commissions ont pour mission d'approfondir chaque sujet, de formuler des propositions précises et de préparer les délibérations à venir en séance plénière.

Leur rôle est essentiel pour garantir un suivi continu des réflexions et permettre au Parlement citoyen d'avancer sur des bases solides, concertées et opérationnelles.

#### **5. Lien entre le Parlement citoyen et Emmanuel Duplessy**

- **Consultation régulière** : Le député participera aux séances plénières du Parlement citoyen pour expliquer son action et écouter celles du Parlement.
- **Suivi législatif** : Le Parlement citoyen peut soumettre des propositions au député pour qu'elles arrivent au Parlement.
- Une instance de suivi législatif, composée de membres du Parlement citoyen suivra les actions du député et formulera des recommandations ou alertes si besoin.

## **6. Propositions concrètes de mobilisation et d'intégration au processus législatif**

### **a) Proposition de loi citoyen co-construit avec le Parlement citoyen**

- Permettre aux citoyens de la circonscription de participer activement à l'élaboration de lois en collaboration avec le Parlement citoyen.
- Le Parlement, en lien avec Ilyasse Rakini et Fadwa Abdel-Mawlla, organise des consultations citoyennes (via des plateformes numériques).
- La (ou les) propositions de loi sont co-construites en tenant compte des réalités locales, des besoins des habitant.es et si possible en lien avec les élu.es locaux.
- Une fois la (ou les) PPL finalisées, elle sera transmise au député Emmanuel Duplessy pour être portée à l'Assemblée nationale.

### **b) Mobilisations de terrain relayées ou organisées par le Parlement citoyen**

- Le Parlement citoyen, avec le soutien d'Ilyasse Rakini pour la communication, joue un rôle moteur dans l'organisation de mobilisations citoyennes sur le terrain.
- Mobilisations à relayer : Le Parlement citoyen relaie et soutient des initiatives locales, portées par des associations, des syndicats ou des collectifs citoyens en assurant la couverture médiatique, voir en mobilisant ses propres membres en soutien.
- Mobilisations organisées : Le Parlement citoyen peut organiser des événements afin de soutenir une mobilisation sur le terrain (actions de collage, boîtage, tractage) afin de soutenir l'action du député ou interpeller la population.